

de la grande maison Lymans, Clare et Cie., au sujet du monument de Salaberry, la lettre patriotique qui suit :

Cher monsieur,

Pouvez-vous me faire savoir à qui je dois adresser ma souscription pour le monument qu'on se propose d'élever à la mémoire de de Salaberry ?

Je suis content qu'on ait entrepris enfin de faire quelque chose pour célébrer la victoire de Châteauguay et honorer la mémoire des braves Voltigeurs et de leur intrépide commandant.

Ce monument devrait être élevé ici à Montréal. De Salaberry a plus de titres à notre reconnaissance que Nelson, en l'honneur de qui, pourtant, on a élevé un monument sur une de nos places publiques.

Il est temps que, secouant notre apathie, nous adoptions pour devise les paroles de Sir Georges Cartier : "Avant tout, soyons Canadiens." Tout en pensant à ce que nous nous devons à nous-mêmes, n'oublions pas ce que nous devons aux morts. J'espère que notre cité se verra bientôt honorée et embellie par un monument destiné à

perpétuer la mémoire de notre grand compatriote ; et comme il était Canadien et qu'il dévoua sa vie et son épée à la défense du Canada, tous les Canadiens, quelles que soient leur origine et leur langue, devraient lui rendre hommage. Une pareille démonstration ne devrait rien avoir de mesquin et de sectaire ; elle devrait être nationale dans le sens le plus large de ce mot.

Votre obt.,
B. C. LYMAN.

La grande question Letellier est venue enfin devant la Chambre, la semaine dernière ; des flots de paroles ont coulé et la motion de censure de M. Mousseau a été votée par une majorité de 85 voix—136 contre 51. C'est évidemment la proportion dans laquelle se trouvent les deux partis dans la Chambre. La question, maintenant, sera portée devant le Sénat et après elle passera par les mains du gouvernement et du gouverneur-général.

Des personnes qui se prétendent bien informées disent que M. Mousseau et ses amis de la province de Québec ont eu la promesse qu'après le vote de la Chambre et du Sénat, le gouvernement démettrait notre lieutenant-gouverneur, et que Sir John aurait été obligé de céder pour empêcher ses collègues de la province de Québec de provoquer une crise en donnant leur démission. D'autres disent que le gouverneur-général ne signera pas la démission et portera la question en Angleterre.

Les deux discours les plus remarqués dans le débat qui a eu lieu, la semaine dernière, sur la question Letellier, sont ceux, dit-on, de M. Thomas White et de M. Laurier. MM. Mousseau, McCarthy, Mackenzie, Langevin, Huntington, Angus et quelques autres ont aussi prononcé d'excellents discours.

Les orateurs ministériels se sont surtout efforcés de démontrer que l'hon. M. Letellier avait été mu par l'esprit de parti dans sa conduite envers l'ancien gouvernement, et qu'en renvoyant un ministère qui avait la confiance de la majorité, il s'était écarté des principes et des usages constitutionnels.

Les orateurs libéraux ont prétendu, de leur côté, que le chef d'un gouvernement constitutionnel peut, dans certains cas, exercer la prérogative royale et renvoyer ses ministres lorsqu'il croit qu'ils agissent contrairement à l'intérêt public ; que le lieutenant-gouverneur Letellier se trouvait dans l'un de ces cas où il a cru devoir intervenir ; que dans tous les cas, approuvé par le peuple et ayant agi sous la responsabilité de ses ministres, il n'a pas de compte à rendre au parlement fédéral, dont l'intervention serait un coup fatal porté à l'autonomie et à l'indépendance des législatures locales.

AVIS IMPORTANT

Des abonnés nous écrivent pour se plaindre de ne pas recevoir leurs numéros. Ces omissions ne sont pas le fait de l'administration, car un contrôle sérieux a lieu à l'expédition de chaque numéro. Elles viennent certainement de la poste, où les numéros sont égarés, les bandes déchirées, etc. Nous avons adressé déjà des réclamations ; nous les renouvellerons, et nous prions nos abonnés de ne pas croire à l'oublier les ennuis qu'ils éprouvent et que nous voudrions pouvoir leur épargner.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et l'argenterie, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombreront déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patron de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARSENault, Gérant.

Décisions Judiciaires concernant les Journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

LES ECHECS

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPE, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 150 : MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; N. P. Sorel ; T. Lafrenière, M. Toupin, H. Paradis, J. Gauthier, Montréal ; L. O. P. Sherbrooke ; Z. Delauau, Québec.

SOLUTION DE L'ÉNIGME.—Placez les quatorze Cavaliers dans l'ordre suivant : (Blancs)—C 2e, 3e, 6e et 7e F R ; 3e, 4e, 5e et 6e R ; 3e, 4e, 5e et 6e F D ; 3e et 6e C D. Cette énigme se résoud de six manières.

Nous attirons l'attention des joueurs d'échecs sur la charmante nouvelle dont nous commençons la publication dans ce numéro, intitulée : "Qui perd, gagne," due à la plume de M. Alphonse Delanoy, le spirituel collaborateur de la *Stratégie*.

Nous avons reçu la lettre suivante du secrétaire du Club d'Echecs de Toronto, que nous nous faisons un devoir de publier :

TORONTO, 5 mars 1879.

OTTAWA vs. TORONTO.

Monsieur l'éditeur.

Dans vos remarques sur ce match, il existe des assertions qui ne sont pas strictement suivant les faits. Le compétiteur portait à croire que le temps fixé pour joindre les parties était limité à deux soirées, et que le match serait déclôté par le nombre des parties finies dans ce temps ; aussi que les diverses positions des quatre parties interrompues sont décidément en faveur du Club d'Ottawa. Dans la correspondance préliminaire, il n'y eut rien de stipulé quant au temps que duraient les parties, notre intention étant de les continuer jusqu'à la fin. Quant à la valeur relative des positions des quatre parties incomplètes, je crois que c'est un point sur lequel on doit écrire tout commentaire tant qu'il y a quelque probabilité que le match sera continué, et Toronto ne croit point au résultat ; il a envoyé à Ottawa, le 17 ult., une offre de finir les parties par correspondance. Je regrette qu'il n'ait pas encore été fait de réponse à cette invitation.

Votre, etc.,

W. A. LITTLEJOHN,
Secrétaire.

Nous répondrons à la lettre ci-dessus que plusieurs jours s'étaient déjà écoulés depuis que les deux Clubs risquaient cessé de joindre le jour où ont paru nos remarques, et que rien alors n'indiquait que les parties seraient continuées. De plus, puisque la Compagnie de Télégraphe de Montréal avit généralement pré-également ses fils télégraphiques pour deux soirées seulement, et qu'il n'avait pas été convenu entre les deux Clubs que les parties seraient continuées, nous pouvions raisonnablement supposer que le match en resterait là. Quant à la valeur relative des positions dans les quatre parties qui n'ont pu être terminées, nous avons tout lieu de croire qu'Ottawa tiendra assez à sa réputation pour continuer les parties par correspondance, et alors nous verrons.

Premier Concours de Problèmes Lowenthal

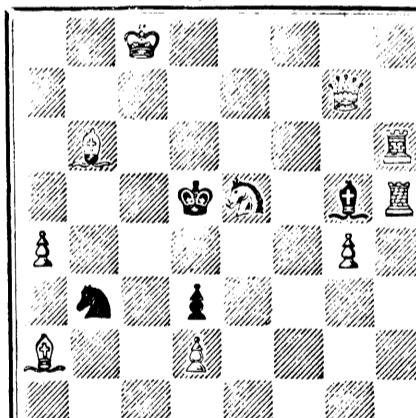
PROBLÈME No. 152.

Devise : "When shall we three meet again ?"

Composé par M. H. J. C. ANDREWS, à Sydenham.

Ce problème a obtenu le prix spécial donné aux meilleurs deux coups.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 150.

Blancs. Noirs.

1 D 8e C D	1 T 2e C D (A)
2 D pr T, échec	2 R 3e D
3 F 3e C, échec et mat.	(A)
2 F 3e C	1 C 5e C R (B)
3 C pr T, échec et mat.	2 T 5e D, échec
3 D 5e C D, échec et mat.	2 P pr P
(B)	1 C 3e C R
2 F 3e C	2 Ad libitum.
3 C ou D, échec et mat.	

64ÈME PARTIE

Brillante partie jouée en Australie entre MM. CHARLICK et le Dr SPIER.

Partie Viennnoise.

Blancs. Noirs.

M. CHARLICK. M. le Dr SPIER.

1 P 4e R	1 P 4e R
2 C 3e F D	2 C 3e F R
3 P 4e F R	3 C 3e F D
4 C 3e F R	4 P 3e D
5 F 5e C D	5 F 2e D
6 Roquent	6 P 3e T R
7 F pr C	7 F pr F
8 P pr P	8 P pr P
9 P 4e D	9 P pr P
10 C pr P	10 P 4e F
11 F 3e R	11 F pr P
12 T pr C (a)	12 D pr T
13 C pr F	13 D 4e R
14 C 1t F	14 D pr F, échec
15 R 1er T	15 Roquent T D
16 D 4e C R, échec	16 R 1er C
17 C 6e F D, échec	17 R 1er T
18 D 4e C D	18 P 3e C D
19 D 4e T D	19 P 4e T D
20 D 5e C D et gagnent.	(a) Amenant une jolie fin.

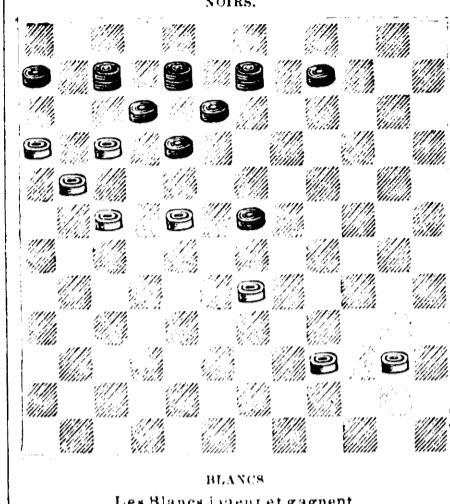
LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLÈME No. 156

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION du Problème No. 154

Les Blancs jouent et les Noirs jouent

Les Blancs jouent	Les Noirs jouent
62 57	34 10
60 63	8 21
67 61	47 66
59 53	66 47
51 46	40 62
58 51	47 60
52 46	39 52
56 29	35 24
30 37	31 57
64 58	52 63
12 5 et gagnent.	

Solutions justes du Problème No. 154

Montreal : N. Chartier, J. Boyte, P. Décarie et L. Chartier.

Prix du Marché de Détaill de Montréal

Montréal, 14 Mars 1878.

	FARINE	\$ c.	\$ c.
Farine de blé de la campagne, par 100 lbs	0 00	0 00	0 00
Farine d'avoine.....	0 00	0 50	0 50
Farine de blé d'Inde.....	0 00	1 50	1 50

	GRAINS		
Blé par minot.....	0 80	0 90	0 90
Pois do.....	0 40	0 50	0 50
Orge do.....	0 50	0 60	0 60
Avoine par 40 lbs.....	0 35	0 40	0 40
Sarrasin par minot.....	0 40	0 50	0 50
Mil do.....	1 00	1 05	1 05
Lin do.....	1 60	1 80	1 80</